

EMAA / BPRO

le :

1  
Chef

Sous-Chef

Secrétariat

Div. Etudes

Div. Espace

Div. RO

Off. Sports

Off. Sécurité

Off. Instruction

Doc. - Biblio.

17-07-90

ARMEE DE L'AIR

N° 488 / BA / CODA 11.900 / OPS. 2

A

le 04 SEP. 1990

clt

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR

service origine

service destinataire

M.A.A./B.P.R.O.  
DERNIER ARRIVEE

- 6 SEP. 1990

clt

**BORDEREAU D'ENVOI**

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Procès verbal de renseignements militaires N° 759/1990 établi par la compagnie de gendarmerie de  Transmis par : BE 739/BA /MO/CDC 05. / CDT/OPS Du 01 août 1990.	1	<u>POUR ATTRIBUTIONS</u>
TOTAL	1	

Copie à :

- CODA/OPS.2

# ARMÉE DE L'AIR

N° **739**/BA /MO/CDC05. /CDT/OPS

A , le **01 AOUT 1990**

Clt

Monsieur le commandant du  
C O D A  
Base aérienne

## BORDEREAU D'ENVOI

5350 - Delboy. 88 - Mirecourt, 8-70

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS																											
PROCES VERBAL DE RENSEIGNEMENTS MILITAIRES N° 759/1990 ETABLI PAR LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE - 11 FEUILLETS.	01	" TRANSMIS CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE LA NOTE EXPRESS N° 026373/CAFDA/OPS/DR DU 1ER DECEMBRE 1978. "																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">CENTRE d'OPÉRATIONS de la DÉFENSE AÉRIENNE</th> </tr> <tr> <td style="width: 20%;">N R</td> <td colspan="3" style="text-align: center;"><b>08 AOUT 1990</b></td> </tr> <tr> <td>GÉNÉRAL</td> <td colspan="3">Sct GÉNÉRAL</td> </tr> <tr> <td>CDT en SECOND</td> <td> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Chef</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>OPS</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>GERMAS</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>ETIS</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>	CENTRE d'OPÉRATIONS de la DÉFENSE AÉRIENNE				N R	<b>08 AOUT 1990</b>			GÉNÉRAL	Sct GÉNÉRAL			CDT en SECOND	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Chef</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>OPS</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>GERMAS</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td> </tr> </table>	Chef	1	4	OPS	2	5	GERMAS	3		ETIS				01	
CENTRE d'OPÉRATIONS de la DÉFENSE AÉRIENNE																													
N R	<b>08 AOUT 1990</b>																												
GÉNÉRAL	Sct GÉNÉRAL																												
CDT en SECOND	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Chef</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>OPS</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>GERMAS</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td></td> </tr> </table>	Chef	1	4	OPS	2	5	GERMAS	3																				
Chef	1	4																											
OPS	2	5																											
GERMAS	3																												
ETIS																													

VU: *Et*

*Pour suite à donner  
Cress ETAA*

Le Lieutenant

Copies à :

- M. le CDT du CDC (à titre de C/R, spj)
- M. le Chef des OPS
- ARCHIVES OPS (spj)
- CHRONO (spj)

DE RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

UNITE  
B.T.

CODE UNITE / PROCÈS-VERBAL N° / 19  
759 / 1990

B.A.	
Date : 26 juillet 1990	
N° PIÈCE 1	N° FEUILLET 1990
CDMT : 1	
MO	MT
GMS	MGX
SA	SM
BAI	BGA

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**Renseignements militaires:** Sur des observations remarquées dans le ciel au cours de la nuit du 17 au 18 juillet 1990.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) C J, Major, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de [redacted], officier de police judiciaire,  
 VU L'ES ARTICLE(S) 81 et 82 du Code de Justice Militaire,  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, mardi 17 juillet 1990 à 23 heures 45', le gendarme J de la résidence de [redacted] reçoit une communication téléphonique d'un individu se présentant comme étant D G demeurant [redacted]. Il déclare qu'en vacances à [redacted], il a vu entre 23 heures 25 et 23 heures 30, un objet curieux, rouge et jaune, en forme de losange, se dirigeant à vitesse très rapide, en direction de [redacted]. Il précise en outre que cet objet a donné l'impression d'atterrir sur le stade de [redacted].

Le gendarme J envoie aussitôt une patrouille constituée des gendarmes K et M dans la région de [redacted] et demande à une patrouille en surveillance de scruter le ciel et de signaler toutes anomalies.

Elle alerte également le Mdl. Chef C, commandant provisoirement la brigade territoriale de [redacted] lequel nous rend-compte à 01 heure 10, le 18 juillet 1990.

Entre 00 heure 10 et 00 heure 50, treize objets, genre aéronefs sont observés survolant la région de [redacted]. Informé de ces faits par la brigade de Gendarmerie de [redacted], l'officier de permanence opérationnelle du Centre de Détection et de Contrôle de [redacted] ne détecte aucune trace de ceux-ci sur les écrans de contrôle.

Le présent procès-verbal est établi aux fins demandées par le Chef des Moyens Opérationnels de la Base Aérienne de [redacted] dans le message n° 238/2 du 18 juillet 1990 de la brigade de Gendarmerie de l'Air de [redacted].

Nous avons été secondé dans nos opérations par L M, adjudant et B A, gendarme, en fonction à la brigade de recherches de [redacted].

ENQUETE

Les gendarmes K et M, rendus à [redacted], rencontrent un groupe de 7 garçons et filles dont D G, l'informateur. Ils déclarent verbalement avoir vu un objet volant à 300 mètres d'altitude environ, avoir la forme d'un cerf volant sur lequel quatre lumières rouges et trois jaunes clignotaient. Ils ont eu l'impression que cet objet se posait dans les champs (pièces n° 759/4 et 5).

Les recherches effectuées dans la zone indiquée par ces jeunes gens n'ont pas permis de découvrir le moindre indice au cours de la nuit. Elles se sont poursuivies le 18 juillet 1990 au matin dans la zone de [redacted] mais sans plus de succès. Aucun témoignage n'est venu conforter les dires verbaux de ces jeunes gens.

../.2

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

DESTINATAIRES

<input checked="" type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	1

COLONEL, Commandant la B.A.

LE 20 juillet 1990.

AUX ARCHIVES

SIGNATURE(S)

Dans le même temps, la patrouille en surveillance à observe, dans le ciel, treize points lumineux, entre 00 h 10 et 00 h 50. Le centre de ces points est de couleur orange et entouré d'un halo jaunâtre dont l'intensité diminuait régulièrement pour arriver au blanc. Aucun bruit n'était perceptible et la vitesse relativement importante (pièces n° 759/2 et 3).

Sortis dans la cour quelques instants, le Mdl. Chef C et le gendarme J observent un point lumineux lequel après contacts radio s'avèrera être le treizième observé par la patrouille d' laquelle s'était rapprochée d' (pièces n° 759/6 et 7)

Madame G C épouse C a entendu et vu, dans la nuit du 17 au 18 juillet 1990 vers minuit, un hélicoptère couleur sombre, à basse altitude, dont les dispositifs lumineux fonctionnaient (pièce n° 759/8).

Durant l'observation du 18 juillet 1990, le Mdl. Chef C a pris contact téléphoniquement avec les Transports Aériens de lesquels ont indiqué qu'aucun vol particulier n'était autorisé. La surveillance radar de la base de a également été informée. Il a été précisé qu'aucun appareil n'avait été visualisé sur l'écran radar.

Le 18 juillet 1990 dans la matinée, nous avons adressé un message portant n° 1144/M à notre supérieur hiérarchique ainsi qu'à la brigade de Gendarmerie de l'Air à et à la brigade des Transports Aériens de , confirmant l'observation faite par les gendarmes.

Mentionnons également que dans le journal " " du 17 juillet 1990, en page sportive, un article parlait du départ du 38 ème Tour de France aérien des jeunes pilotes, réservé aux pilotes de 17 à 21 ans. Il ne semble pas que ce Tour de France aérien soit en rapport avec les faits observés, en raison des règles de sécurité existantes.

L'audition de chacun des jeunes en vacances à et dont les identités figurent dans la pièce n° 759/5, n'a pu avoir lieu. L'adresse de leur séjour actuel n'ayant pas été relevée.

Nous avons chargé la brigade de recherches de d'effectuer une surveillance particulière de 22 heures 30 à 00 heure 30 au cours de la nuit du 18 au 19 juillet 1990 ainsi que de 23 à 24 heures la nuit suivante. Aucun phénomène particulier n'a été décelé.

- - - - - CLOTURE - - - - -

Nous faisons parvenir directement au Colonel, Commandant la Base Aérienne à , la procédure constituée.

Fait et clos à , le 20 juillet 1990.

L' Officier de police judiciaire,

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Dix huit juillet mil neuf cent quatre vingt dix, à quatorze heures vingt,

nous soussigné(s) C, J, Major, L, M, Adjudant et B, A, gendarme, Officiers de police judiciaire à la Compagnie et BR de vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire

Faisons comparaître devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue aussitôt et séparément nous déclare :

"" Je me nomme .... ""

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B, P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M /

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

M - 2E

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

, gendarme à la BT d'

Nous trouvant à, comparait devant nous la personne dénommée, qui, entendue séparément, déclare :

"" Le 18 juillet 1990, en service de surveillance générale avec un militaire de la BT d', à OH05, je reçois un appel radio du gendarme K de la BT de me demandant de regarder le ciel suite à un appel d'un particulier demeurant à qui a vu un engin émettant des lumières blanches et rouges en survol au-dessus du terrain de foot-ball. Ce gendarme s'est rendu sur les lieux et n'a rien constaté. A ce moment précis, je me trouvais sur la place d' De cet endroit, j'ai vu dans le ciel une lumière analogue à celle d'une étoile mais qui clignotait et se déplaçait horizontalement à la vitesse d'un avion de tourisme. Me rapprochant de, arrêté en bordure de la RN. à la sortie d', j'ai vu cinq points lumineux identiques au premier et suivant à égale distance entre eux. J'ai constaté le même phénomène sept fois lors d'un arrêt à, et, mais il n'y avait qu'un seul point lumineux ou deux à chaque arrêt. Tous ces points se dirigeaient dans le sens NORD-SUD à l'Est de la RN. au-dessus du département. et circulaient à la même vitesse. Ceux-ci n'émettaient aucun bruit de moteur ou autre. Ces faits ont cessé à OH50.

Le Dix huit juillet mil neuf cent quatre vingt dix, à quatorze heures cinquante,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

Les O.P.J.

1 mot ajouté

COMPAGNIE O

UNITÉ  
-B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)  
759 / 90

N° PIÈCE 3 N° FEUILLET 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, mercredi dix-huit juillet mil neuf cent quatre vingt-dix, à quinze heures trente,

nous soussigné(s) C. J., Major, adjoint au Commandant de Compagnie à -L M, adjudant et B A, gendarme, officiers de police judiciaire, vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire

Faisons comparaitre devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue aussitôt et séparément nous déclare :

"" Je me nomme .... ""

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L J

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Fr

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUF, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

. Je suis gendarme, officier de police judiciaire, en fonction à la brigade d' . . . Le 17 juillet 1990, j'ai été commandé pour exercer une surveillance de nuit de 21 heures 00 à 01 heures 00, sur les circonscriptions des brigades d' et , en présence du gendarme B. P de la résidence d' . Nous étions à bord du véhicule de service, marque Renault, type trafic de la BT . . . . . "" A 00 heure 10, le 18 juillet 1990, le gendarme de la salle opérationnelle de la Compagnie de nous a demandé de scruter le ciel. Nous étions à ce moment précis au centre de la ville d' , sur la Grand Place. Nous nous sommes dirigés vers la nationale afin d'avoir une meilleure vue. A hauteur du jardin public, nous nous sommes arrêtés sur le bord droit de la RN , direction . J'ai immédiatement vu dans le ciel cinq lumières, couleur orange, clignotantes se déplaçant à altitude régulière, dans le sens Nord-Sud. Il pouvait être 00 h 15'. Ces lumières étaient de la grosseur d'une étoile pour chacune d'elles. Le centre était de couleur orange et entouré d'un halo jaunâtre dont l'intensité diminuait régulièrement pour en arriver à un blanc clair. "" J'ai rendu-compte immédiatement à la salle opérationnelle de "" Ayant reçu des indications de poursuivre notre observation, nous nous sommes dirigés sur la RN au lieu dit " ", juste à la sortie de . Il pouvait être 00 heure 25 lorsque nous avons remarqué dans le ciel une boule identique, seule. Elle circulait dans le même sens et à la même vitesse. La nuit était calme et aucun bruit n'était perceptible. La vitesse était relativement importante. . . . . "" Après quatre minutes environ d'observation, nous avons repris notre progression en direction de . A l'entrée de la commune, nous avons stoppé pour vérifier une voiture en stationnement dont le coffre était ouvert. Nous avons alors remarqué dans le ciel, un nouveau point lumineux identique aux précédents. Il pouvait être 00 h 35 lorsque nous nous apprêtions à remonter dans le véhicule lorsque nous avons observé un nouveau point identique, se dirigeant dans la même direction. . . . . Nous sommes partis vers et au rond point de , avons vu deux nouveaux points lumineux. Nous avons effectué un stationnement et au bout de cinq minutes environ, deux points lumineux sont une fois le témoin, Les O.P.J.,

"" .... de plus apparus. Ils étaient identiques et suivaient le même itinéraire. - - - - -

"" S.I. Chacun de ces points a pu être observé dans le ciel pendant trois minutes environ. - - - - -

"" Nous avons quitté le rond point et sommes dirigés à la limite de la circonscription, au lieu dit le . Nous avons remarqué

deux points lumineux, identiques aux autres mais légèrement décalés.

"" A chaque fois, les points lumineux étaient identiques tant dans leur forme, que leur vitesse ou leur déplacement. Le dernier point lumineux a été remarqué à 00 heure 50 alors que nous étions près des feux situés aux abords de l'hôtel à . - - - - -

"" S.I. A chaque fois, j'ai rendu-compte des faits à la salle opérationnelle et en quittant le dernier emplacement, j'ai donc pris l'initiative de me déplacer à la compagnie pour révéler avec plus d'exactitudes ce que j'avais observé dans le ciel. Le temps était parfaitement clair. - - - - -

"" En ce qui me concerne, je pense qu'il doit s'agir d'avions de tourisme dont le bruit n'est pas perceptible en raison de la hauteur.

D'ordinaire, ils sont déjà peu bruyants . - - - - -

"" A , le 18 juillet 1990 à 16 heures 30. Lecture, faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

La personne entendue,

Les O.P.J.,

UNITE  
B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
759 / 90

N° PIÈCE  
4

N° FEUILLET  
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, mercredi dix-huit juillet mil neuf cent quatre vingt-dix, à dix-sept heures,

nous soussigné(s) C J, Major, Commandant par intérim la Compagnie de L M, adjudant et B A, gendarme, officiers de police judiciaire, vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire

Faisons comparaitre devant nous la personne désignée ci-après, qui entendue aussitôt et séparément nous déclare à 17 heures 05 :

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M P

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Fr

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Je suis gendarme, agent de police judiciaire, en fonction à la brigade de . . . . .

" A 23 heures 50, le 17 juillet 1990 alors que je rentrais d'un service nocturne à la brigade de , j'ai été appelé par la salle opérationnelle de à l'effet de retourner au siège de la compagnie pour y prendre un militaire de la brigade. J'ai donc exécuté immédiatement cet ordre et je me suis déplacé à bord de la Peugeot 305 de service. J'y suis arrivé à minuit environ. En ce lieu, j'ai reçu l'ordre de me déplacer avec le gendarme K de la brigade locale, pour me rendre à proximité d'un terrain de camping-caravaning à où un individu nous attendait pour nous révéler l'observation d'un objet volant. A notre arrivée à , à 00 h 10, un groupe de jeunes gens nous a fait signe et nous nous sommes arrêtés à leur hauteur. L'un d'eux nous a dit être l'auteur de l'appel. Il avait aperçu une demi heure auparavant un engin bizarre ayant la forme d'un cerf-volant avec la pointe en bas. Il a précisé que cet objet émettait comme à la disco, couleurs rouge et noire puis après il a dit rouge et jaune. Je lui ai demandé s'il s'agissait d'une plaisanterie et m'a dit : "bien que je travaille en Belgique, ce n'est pas une histoire belge". J'ai dialogué uniquement avec cet individu dont l'identité a été relevée par le gendarme K . . . . .

" Sur l'objet en question, il m'a dit qu'il volait à trois cents mètres environ d'altitude et qu'il ne pouvait évaluer la grandeur. Il volait assez vite et aucun bruit de moteur n'était perceptible mais uniquement un sifflement. Je lui ai demandé d'où il venait et il m'a dit que cet objet venait de et se dirigeait vers .

Il a précisé aussi que la présence de grands arbres l'avait empêché de le suivre des yeux mais qu'il avait eu l'impression que l'objet avait ralenti quelque peu pour se poser dans les champs. J'ai demandé s'il s'était approché de ce lieu et m'a dit " non, car j'ai peur ". . . . .

" En ce qui me concerne, je me suis montré très sceptique sur les dires de ce jeune homme que les accompagnateurs approuvaient car ils avaient également été témoins de ce phénomène. Ce jeune homme qui insistait pour savoir si " " allait se déplacer, m'a donc laissé perplexe. . . . .

La personne entendue, Les O.P.D.s

" Nous avons quitté ce groupe de jeunes gens et sommes allés dans la direction du soit disant "atterrissage" où malgré de minutieuses recherches n'avons rien découvert. Nous avons exploré cette zone durant près d'une heure. - - - - -

" Au cours de nos investigations, avons vu quatre jeunes gens à qui nous avons demandé s'ils avaient remarqué ou observé quelque chose dans le ciel au cours de la soirée et il nous a été répondu par la négative. - - - - -

" S.I. Trente à quarante-cinq minutes avant l'appel e'est-à-dire aux environs de 23 heures 15', avec le gendarme X , j'ai effectué un service nocturne dans cette zone. Nous n'avons observé aucun fait particulier dans le ciel et aucune personne n'a tenu à faire la moindre observation. - - - - -

" A , le 18 juillet 1990 à 18 heures 00. Lecture, faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

Les O.P.J.,

PROCÉDURE  
DE  
RENSEIGNEMENTS MILITAIRES  
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION  
DE TMOIN

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Voir procès-verbal de synthèse

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour dix-neuf juillet mil neuf cent quatre vingt-dix, à huit heures

nous soussigné(s) C, J, Major, Commandant par intérim la Compagnie de Gendarmerie de, Officier de Police Judiciaire

vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire,

Faisons comparaitre devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue aussitôt et séparément nous déclare :

" Je me nomme ... "

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

K, C

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M.

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

qui nous déclare ;

" Le 18 juillet 1990, à 0 heure, suite à l'appel d'un jeune campeur se trouvant sur la commune de, nous signalant avoir un aperçu un objet volant dans le ciel de, je me suis transporté sur les lieux en compagnie du gendarme M de la BT. Au camping du à, nous sommes accueillis par un groupe de 7 garçons et filles, éternés, et l'un d'eux nous dit être l'auteur de l'appel téléphonique. Il nous déclare avoir observé un objet volant à 300 mètres d'altitude environ, qu'il ne pouvait pas estimer sa taille, qu'il avait la forme d'un cerf volant (losange) avec 4 lumières rouges et 3 jaunes qui clignotaient comme un chenillard de discothèque. Cet objet ne faisait pas de bruit, et il est parti à grande vitesse en direction de la commune de. L'observation a été faite par ces jeunes aux environs de 23 heures 30. Le Gendarme M a demandé s'il ne s'agissait pas d'une plaisanterie et l'un des jeunes a répondu qu'il travaillait en Belgique et que ce n'était pas une histoire belge. Notre interlocuteur nous a précisé que lorsque l'engin est parti en direction de, il a ralenti car il a été gêné par des arbres et qu'il a fait un "piqué" comme s'il se posait. Tous ces jeunes ont déclaré avoir eu peur. Je précise que les déclarations des jeunes nous ont paru farfelue car l'un d'eux nous a demandé si la télévision viendrait, mais surtout avec le gendarme M nous avons effectué un service nocturne de 20 à 24 heures et vers 23 heures 15, nous nous trouvions sur la commune de et nous n'avons fait aucune observation comme celle décrite par les jeunes. J'ai relevé les identités des jeunes:

. Après avoir recueilli ces identités nous avons effectué des recherches dans la direction donnée et qui sont restées vaines. A le dix-neuf juillet mil neuf cent quatre vingt-dix, à huit heures trente. Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter. ou à y retrancher. La personne entendue : L'O.P.J.

I.  
UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

759 / 90

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

## PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

## PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TEMOIN

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour, jeudi dix-neuf juillet mil neuf cent quatre vingt-dix, à neuf heures,

nous soussigné(s) C. J., Major, Cdt la Compagnie de par intérim  
L. M., adjudant et B. A., gendarme, officiers de police judiciaire  
vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Faisons comparaitre devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue aussitôt et séparément nous déclare à 09 heures :

" Je me nomme ...."

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C G

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Fr

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Je suis Maréchal des Logis-Chef à la résidence de et adjoint au Commandant de brigade. - - - - -  
" Le 17 juillet 1990 à 23 heures 30', commandant par intérim la brigade, je me suis déplacé au bureau pour un fait divers qui se déroulait sur . Une patrouille de nuit qui rentrait et qui était constituée des gendarmes K et M, a donc été dirigée à cet endroit.  
" Peu après, une patrouille de gendarmes constituée des brigades d' et d' signalait avoir observé dans le ciel entre 00 h 10 et 00 h 30 environ, le passage de treize engins, circulant direction Nord-Sud c'est-à-dire . Je suis alors sorti dans la cour de la brigade avec le gendarme J. et nous avons remarqué aussitôt, au Nord de , à une altitude qu'il m'est impossible de définir, une lueur, orange et jaune, qui se déplaçait dans le sens Ouest-Est pour reprendre la trajectoire Nord-Sud. Ce phénomène a été suivi par la patrouille d' et comptabilisé comme le treizième. Pour moi, cette lueur correspondait à un aéronef. - - - - -  
" Entre 00 heure et 01 heure 30, j'ai tenté d'appeler les Transports Aériens de mais sans succès puis les Transports Aériens de que j'ai obtenus et qui m'ont précisé qu'aucun vol particulier n'était autorisé. J'ai téléphoné également à la base de " Surveillance Radar" et il m'a été dit qu'aucun appareil n'avait été visualisé sur l'écran radar. - - - - -  
" Un peu après 01 heure je rendais-compte au Major, Commandant par intérim la Compagnie lequel se chargeait alors des diverses mesures habituelles. - - - - -  
A , le 19-7-90 à 09 heures 20. Lecture, faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou, à y retrancher. - - - - -

La personne entendue,

Les O.P.J.,

UNITE

BT

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

759 / 1990

N° PIÈCE

7

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour dix huit juillet mil neuf cent quatre vingt dix, à onze heures trente.

nous soussigné(s) C J, Major, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de par intérim, officier de police judiciaire,

vu les articles 81 et 82 du Code de Justice Militaire ~~du code de procédure pénale,~~

Faisons comparaître devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue aussitôt et séparément nous déclare : " Je ne nomme .... "

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

J, M.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F,

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

, gendarme qui déclare :

" Le mardi 17 juillet 1990 j'assure la permanence du plan-ton au bureau de la Brigade. A 23 heures 45, je reçois un appel télé-phonique d'un jeune homme mr D, G demeurant . Il me dit avoir vu dans le ciel de la commune de un objet lumineux projetant une lumière rouge et jaune en forme de losange et circulant à une vitesse très rapide. Il me dit que l'objet a pris la direction de . Il lui semble qu'il aurait atterri et s'éca-saiters le stade de la commune. Le jeune homme et six autres amis actuellement au camping du à , témoins de cette scène demandent l'intervention des gendarmes.-----  
----- Immédiatement j'avise la patrouille qui se trouve encore sur le terrain de se rendre à au camping du où les jeunes gens les attendent. Je rends compte à mon comman-dant de brigade qui descend au bureau de l'unité pour suivre l'évolution de cet événement. Dans le même temps j'avise les autres unités en patrouille de nuit sur leur territoire. La Brigade de jumelée avec celle de nous appel-ent en phonie à 0 heures 10 pour nous aviser qu'en scrutant le ciel elle vient de voir un groupe de 5 aéronefs qui se suivent et qui volent dans une direction NORD-SUD.-----  
----- Aussitôt le chef C et moi-même sortons pour ob-server le ciel. Au dessus du pavillon provence nous apercevons un objet lumineux qui projette une lumière jaunorange et se dirige vers le centre de .-----  
----- C'est le seul objet que j'ai vu Nous sommes toujours res-tés en contact avec la brigade de qui a compté au total 13 aéronefs.-----

A, le 18 juillet 1990 à 12 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retran-cher.

La personne entendue

L.O.P.J.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour DIX NEUF J U I L L E T mil neuf cent quatre vingt dix à QUINZE heures,  
QUARANTE,

nous soussigné(s) C , Major, Commandant par intérim la Compagnie de Gendarmerie-  
L , Adjudant-Commandant la Brigade de recherches de

vu les articles 16 à 19 et 75, 81 et 82 du Code de Justice Militaire ~~du code de procédure pénale~~

Faisons comparaître devant nous la personne désignée ci-après qui, entendue  
aussitôt et séparément nous déclare : " Je me nomme .... "

rappartons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

## PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

G , C , épouse C

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGÈRE)

féminin -

française

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE REQUÉRIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

MARIÉE

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

"""""" Je réside au troisième étage du  
dans la résidence de la Gendarmerie de .  
"""""" Dans la nuit du 17 au 18 JUILLET 1990, aux environs de minuit,  
" j'ai entendu le bruit d'un moteur d'hélicoptère. Par la fenêtre de  
" ma chambre, donnant vers la rue , j'ai vu un hélicoptère  
"de couleur foncée sur la partie supérieure et plus claire sur la par-  
tie inférieure. Il volait à très basse altitude et je le voyais juste au  
dessus du toit du pavillon " , situé à ma gauche. Il se  
dirigeait vers la caserne des Pompiers c'est à dire vers ma gauche.

J'entendais très distinctement le bruit du moteur de cet hélicop-  
tère. D'ailleurs je n'étais pas la seule à le voir, car sur la voie pu-  
blique, à l'angle du , stationnait un véhicule toutes  
les portes ouvertes et les occupants regardaient l'appareil. Je ne connais  
pas ces personnes. Tous les clignotants de cette voiture fonctionnaient  
"Warning ". Mon époux, a également entendu le bruit du moteur de l'héli-  
coptère.

Cet hélicoptère était équipé de dispositifs lumineux. Je pense qu'ils  
étaient rouges clignotants

Le 18 JUILLET 1990, dans la matinée, me trouvant à ,  
j'ai vu le même hélicoptère occupé à survoler cette ville. Il était  
bleu et gris.

Par contre, je n'ai pas vu d'autres lumières dans le ciel la nuit  
du 17 au 18 JUILLET 1990, autres que celles de l'hélicoptère.

- , le 19 JUILLET 1990 à SEIZE HEURES.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

-----La personne entendue -----les enquêteurs -----